

PROJET D'ACQUISITION DE PART MAJORITAIRE

Question n° 4692—**M. Leggatt:**

1. Au sujet de la proposition de la Standard Industries visant à acquérir le contrôle de la Haldimand Quarries en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, a) de quelles conditions s'accompagnait cette autorisation, pour ce qui est (i) de l'accroissement des emplois (ii) des nouveaux investissements (iii) de la transformation accrue des ressources ou de l'utilisation de pièces et services canadiens (iv) des exportations additionnelles (v) de la participation canadienne (comme des actionnaires, directeurs ou administrateurs) (vi) de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielle (vii) des progrès du développement technologique (viii) de la diversification des produits et de l'innovation (ix) des répercussions favorables sur la concurrence (x) de la compatibilité avec les principes directeurs industriels et économiques, b) quel délai a été accordé pour se conformer aux conditions susmentionnées, c) quand le gouvernement a-t-il vérifié pour la dernière fois si l'on se conformait aux conditions susmentionnées?

2. Lors du dernier examen ou le 31 janvier 1976, a) combien d'emplois avaient été créés, b) quel était le niveau d'accroissement des nouveaux investissements, c) quel était le degré d'accroissement de la transformation des ressources ou de l'utilisation de pièces ou services canadiens, d) de quelle façon s'était accrue la participation canadienne, e) quel était l'accroissement de la productivité et de l'efficacité industrielle, f) à quel égard s'est amélioré le développement technologique, g) dans quels domaines les produits se sont-ils diversifiés et de nouveaux produits ont-ils été créés, h) quels ont été les avantages du point de vue de la concurrence?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse à la question n° 4621.

PROJET D'ACQUISITION DE PART MAJORITAIRE

Question n° 4693—**M. Leggatt:**

1. Au sujet de la proposition de la Southampton Sawmills visant à acquérir le contrôle de la Southampton Contractors en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, a) de quelles conditions s'accompagnait cette autorisation, pour ce qui est (i) de l'accroissement des emplois (ii) des nouveaux investissements (iii) de la transformation accrue des ressources ou de l'utilisation de pièces et services canadiens (iv) des exportations additionnelles (v) de la participation canadienne (comme des actionnaires, directeurs ou administrateurs) (vi) de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielle (vii) des progrès du développement technologique (viii) de la diversification des produits et de l'innovation (ix) des répercussions favorables sur la concurrence (x) de la compatibilité avec les principes directeurs industriels et économiques, b) quel délai a été accordé pour se conformer aux conditions susmentionnées, c) quand le gouvernement a-t-il vérifié pour la dernière fois si l'on se conformait aux conditions susmentionnées?

2. Lors du dernier examen ou le 31 janvier 1976, a) combien d'emplois avaient été créés, b) quel était le niveau d'accroissement des nouveaux investissements, c) quel était le degré d'accroissement de la transformation des ressources ou de l'utilisation de pièces ou services canadiens, d) de quelle façon s'était accrue la participation canadienne, e) quel était l'accroissement de la productivité et de l'efficacité industrielle, f) à quel égard s'est amélioré le développement technologique, g) dans quels domaines les produits se sont-ils diversifiés et de nouveaux produits ont-ils été créés, h) quels ont été les avantages du point de vue de la concurrence?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse à la question n° 4642.

PROJET D'ACQUISITION DE PART MAJORITAIRE

Question n° 4694—**M. Leggatt:**

1. Au sujet de la proposition de la Reed Paper visant à acquérir le contrôle de la Alpa Industries en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, a) de quelles conditions s'accompagnait cette autorisation, pour ce qui est (i) de l'accroissement des emplois (ii) des nouveaux investissements (iii) de la transformation accrue des ressources ou de l'utilisation de pièces et services canadiens (iv) des exportations additionnelles (v) de la participation canadienne (comme des actionnaires, directeurs ou administrateurs) (vi) de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielle (vii) des progrès du développement technologique (viii) de la diversification des produits et de

Questions au Feuilleton

l'innovation (ix) des répercussions favorables sur la concurrence (x) de la compatibilité avec les principes directeurs industriels et économiques, b) quel délai a été accordé pour se conformer aux conditions susmentionnées, c) quand le gouvernement a-t-il vérifié pour la dernière fois si l'on se conformait aux conditions susmentionnées?

2. Lors du dernier examen ou le 31 janvier 1976, a) combien d'emplois avaient été créés, b) quel était le niveau d'accroissement des nouveaux investissements, c) quel était le degré d'accroissement de la transformation des ressources ou de l'utilisation de pièces ou services canadiens, d) de quelle façon s'était accrue la participation canadienne, e) quel était l'accroissement de la productivité et de l'efficacité industrielle, f) à quel égard s'est amélioré le développement technologique, g) dans quels domaines les produits se sont-ils diversifiés et de nouveaux produits ont-ils été créés, h) quels ont été les avantages du point de vue de la concurrence?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse à la question n° 4621.

PROJET D'ACQUISITION DE PART MAJORITAIRE

Question n° 4695—**M. Leggatt:**

1. Au sujet de la proposition de la American General visant à acquérir le contrôle de la Financial Life en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, a) de quelles conditions s'accompagnait cette autorisation, pour ce qui est (i) de l'accroissement des emplois (ii) des nouveaux investissements (iii) de la transformation accrue des ressources ou de l'utilisation de pièces et services canadiens (iv) des exportations additionnelles (v) de la participation canadienne (comme des actionnaires, directeurs ou administrateurs) (vi) de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielle (vii) des progrès du développement technologique (viii) de la diversification des produits et de l'innovation (ix) des répercussions favorables sur la concurrence (x) de la compatibilité avec les principes directeurs industriels et économiques, b) quel délai a été accordé pour se conformer aux conditions susmentionnées, c) quand le gouvernement a-t-il vérifié pour la dernière fois si l'on se conformait aux conditions susmentionnées?

2. Lors du dernier examen ou le 31 janvier 1976, a) combien d'emplois avaient été créés, b) quel était le niveau d'accroissement des nouveaux investissements, c) quel était le degré d'accroissement de la transformation des ressources ou de l'utilisation de pièces ou services canadiens, d) de quelle façon s'était accrue la participation canadienne, e) quel était l'accroissement de la productivité et de l'efficacité industrielle, f) à quel égard s'est amélioré le développement technologique, g) dans quels domaines les produits se sont-ils diversifiés et de nouveaux produits ont-ils été créés, h) quels ont été les avantages du point de vue de la concurrence?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse à la question n° 4642.

PROJET D'ACQUISITION DE PART MAJORITAIRE

Question n° 4696—**M. Leggatt:**

1. Au sujet de la proposition de la Crown Cork And Seal visant à acquérir le contrôle de la International Lab. en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, a) de quelles conditions s'accompagnait cette autorisation, pour ce qui est (i) de l'accroissement des emplois (ii) des nouveaux investissements (iii) de la transformation accrue des ressources ou de l'utilisation de pièces et services canadiens (iv) des exportations additionnelles (v) de la participation canadienne (comme des actionnaires, directeurs ou administrateurs) (vi) de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielle (vii) des progrès du développement technologique (viii) de la diversification des produits et de l'innovation (ix) des répercussions favorables sur la concurrence (x) de la compatibilité avec les principes directeurs industriels et économiques, b) quel délai a été accordé pour se conformer aux conditions susmentionnées, c) quand le gouvernement a-t-il vérifié pour la dernière fois si l'on se conformait aux conditions susmentionnées?

2. Lors du dernier examen ou le 31 janvier 1976, a) combien d'emplois avaient été créés, b) quel était le niveau d'accroissement des nouveaux investissements, c) quel était le degré d'accroissement de la transformation des ressources ou de l'utilisation de pièces ou services canadiens, d) de quelle façon s'était accrue la participation canadienne, e) quel était l'accroissement de la productivité et de l'efficacité industrielle, f) à quel égard s'est amélioré le développement technologique, g) dans quels